

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 23 décembre 2013 à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire suppléant Marielle Duhème.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absent : le maire André Brunette

---

**Ouverture de la séance et vérification du quorum**

**13-12-23-3394**      **Il est proposé par Madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 16h55.

Adopté

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Séance ordinaire du lundi 23 décembre 2013, à 16h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Autorisation aux agents de sentier du Club V.T.T. Débrouillard du Suroît;
- 4) Proposition d'implantation de l'entreprise Acier P.D.F.;
- 5) Offre d'achat de Point Financière Canada Inc pour le terrain industriel situé sur la route 202, connu sous le numéro de lot 19-A-63;
- 6) Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421;
- 7) Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour un terrain résidentiel situé sur la rue des Anciens Combattants, partie du lot 4 702 419;
- 8) Offre de location de Point Financière Canada Inc. pour un local situé dans le complexe industriel du 72, rue Dalhousie;
- 9) Période de questions du public;
- 10) Levée de la séance

### Adoption de l'ordre du jour

13-12-23-3395

**Il est proposé par le conseiller Howard Welburn  
Appuyé par le conseiller Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 23 décembre 2013 tel que lu par le Maire suppléant avec le report à une séance ultérieure des points 6 et 7, le Conseil désirant étudier ces dossiers au préalable.

Adopté

### Autorisation aux agents de sentier du Club V.T.T. Débrouillard du Suroît

**Considérant que** le Club V.T.T. Débrouillard du Suroît demande à la Ville de Huntingdon d'autoriser les personnes nommées à titre d'agent de surveillance de sentier à circuler hors sentier sur le territoire de la Ville de Huntingdon, et ce, afin d'assurer la sécurité et veiller au respect des dispositions de la Loi sur les véhicules hors route;

**Considérant que** les personnes autorisées par le Club V.T.T. Débrouillard du Suroît sont les suivantes :

**RIOUX, Ginette:** Assistante chef des agents de surveillance de sentier  
**CHARLAND, Francine :** Agente de surveillance de sentier  
**BOUCHER, Johanne :** Agente de surveillance de sentier

13-12-23-3396

**Il est proposé par le Conseiller Howard Welburn  
Appuyé par le Conseiller Paul-André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** la demande faite par le Club V.T.T. Débrouillard du Suroît est refusée.

Adopté

### Proposition d'implantation de l'entreprise Acier P.D.F.

**Considérant que** l'entreprise Acier P.D.F., désire louer des locaux situés au 142, Route 202 suite 202 à Huntingdon, d'une superficie approximative de 21 364 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Considérant qu'il s'agit** d'une entreprise de transformation de produit d'acier qui permettra la création d'une dizaine d'emplois spécialisés;

**Considérant que** l'entreprise désire se prévaloir d'une option d'achat sur les espaces occupés.

13-12-23-3397

**Il est proposé par le Conseiller Denis St-Cyr  
Appuyé par le Conseiller Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec l'entreprise Acier P.D.F., pour la location des locaux situés au 142, Route 202 suite 202 à Huntingdon, d'une superficie

approximative de 21 364 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Que** le bail a une durée totale de cinq (5) ans, et que le locataire pourra se prévaloir, en tout temps, d'une option d'achat sur ses propres espaces, le tout moyennant une négociation et une entente entre les parties.

**Que** le coût des travaux d'aménagement réalisés en régie et à contrat soit d'un montant maximum équivalent au montant du revenu de loyer d'une année et que la dépense soit financée à même les revenus générés par la location.

**Qu'**un cautionnement personnel soit signé solidairement par les actionnaires pour un montant équivalent au montant de location.

Adopté

**Offre d'achat de Point Financière Canada Inc pour le terrain industriel situé sur la route 202, connu sous le numéro de lot 19-A-63**

**Considérant que** POINT Financière Canada Inc. a présenté l'offre d'achat numéro PA56286 pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63, situé sur la Route 202, d'une superficie approximative de 33 660,5 mètres carrés, pour un prix total de 29 060 \$;

**Considérant que** l'entreprise désire y implanter une usine de fabrication de maisons préfabriquées.

13-12-23-3398

**Il est proposé par le Conseiller Howard Welburn  
Appuyé par le Conseiller Paul-André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'offre d'achat PA56286 avec les modifications suivantes :

**Clause 11.1 :** Dans les 30 jours de la signature de l'offre d'achat;

**Clause 12.1 :**

- i) Acompte de 500 \$ versé à la Ville de Huntingdon à la signature de l'offre d'achat;
- ii) Solde du prix de vente de 28 560 \$ à la signature du contrat d'achat;
- iii) Cette clause est supprimée;
- iv) Tous frais légaux et d'acquisitions rattachés à l'achat sont à la charge de l'acheteur;
- v) Droit de premier refus accordé à la Ville de Huntingdon;
- vi) Engagement de l'acheteur de débiter les travaux de constructions de l'immeuble industriel au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2014 et que les travaux soient terminés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'achat et que dans l'éventualité où les travaux ne sont pas réalisés selon ces délais, l'acheteur devra revendre la propriété à la Ville dans l'état d'origine, et ce, pour le montant payé lors de l'achat.

**Et qu'**à l'acceptation de ces modifications, le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de vente avec l'entreprise POINT Financière Canada Inc., pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-

63, situé sur la Route 202, d'une superficie approximative de 33 660,5 mètres carrés, pour un prix total de 29 060 \$.

Adopté

**Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour deux terrains résidentiels situés sur la rue Pilon, lot 4 702 420 et partie du lot 4 701 421**

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le Conseil désirant étudier ce dossier au préalable.

**Offre d'achat de Point Financière Canada Inc. pour un terrain résidentiel situé sur la rue des Anciens Combattants, partie du lot 4 702 419**

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le Conseil désirant étudier ce dossier au préalable.

**Offre de location de Point Financière Canada Inc. pour un local situé dans le complexe industriel du 72, rue Dalhousie**

**Considérant que** POINT Financière Canada Inc. a présenté l'offre d'achat numéro PA56286 pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63, situé sur la Route 202, afin d'y implanter une usine de fabrication de maisons préfabriquées;

**Considérant que** les travaux de construction de l'usine nécessitent un certain temps ce qui a pour effet de reporter le début des opérations de l'entreprise;

**Considérant que** POINT Financière Canada Inc., a présenté l'offre de location numéro PL 05459 pour les locaux situés au 72, rue Dalhousie à Huntingdon, d'une superficie approximative de 7 185 p.c.;

**Considérant que** les locaux nécessitent l'installation d'une porte de garage de 14 x 14 pieds ainsi qu'une salle de bain (toilette et lavabo);

13-12-23-3399

**Il est proposé par le Conseiller Florent Ricard  
Appuyé par le Conseiller Denis St-Cyr  
Et résolu à la majorité, le maire suppléant s'abstient:**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'offre de location PL 05459 avec les modifications suivantes :

- **Clause 5.1** : Bail à être signé;
- **Clause 5.2** : Changer Hydro par Frais d'énergie (Gaz naturel et électricité);
- **Clause 5.4** : 1 an à compter de la signature du bail;
- **Clause 5.5** : Devra être négocié entre les parties;
- **Clause 6.1** : Texte à supprimer.

**Et qu'**à l'acceptation de ces modifications, le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec l'entreprise POINT Financière Canada Inc., pour les locaux situés 72, rue Dalhousie, d'une

superficie approximative de 7 185 pieds carrés, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

**13-12-23-3400**

**Il est proposé par le conseiller Rémi Robidoux  
Appuyé par le conseiller Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que la séance soit levée à 17 h 28.**

Adopté

---

Marielle Duhème, Maire suppléant

---

Denyse Jeanneau, Greffière